



CHIMIE ENERGIE
CENTRE VAL DE LOIRE

Section CALDEO

Après l'arroseur arrosé ... le voleur volé ?

le 28/09/2014

Vous vous souvenez tous de l'affaire « Bonux » de 2007 et des décisions du Tribunal de Nanterre en décembre 2012.

Par contre, vous ne le savez peut-être pas mais en avril 2012 quatre de nos collègues chauffeurs ont fait l'objet du zèle du nouveau Directeur.

Ils se sont vus accusés à tort de vol et licenciés sans preuves.

La CFDT avait choisi de ne pas communiquer sur le sujet afin de laisser la place à un règlement amiable de la situation.

Face à l'entêtement de TOTAL et CALDEO à rester sur des positions de principes, la CFDT fait le choix maintenant de révéler au grand jour les dessous de cette affaire.

Pour la CFDT, nos collègues n'ont commis qu'une seule faute. Celle d'être à la croisée de 4 chemins :

- **La réorganisation des filiales de la distribution et son cortège d'excédant d'emplois.**
- **La volonté d'un Directeur de montrer toute sa capacité à agir au lendemain d'un drame.**
- **La queue de comète d'une instruction judiciaire qui avait rendu l'entreprise parano.**
- **Une stratégie d'attaque de TOTAL visant à faire oublier le système des « boni ».**

La Cfdt dit :



.../...

Accuser des salariés de vol sans preuve tout en ayant soi-même institutionnalisé le vol des clients



Licencier des salariés pour faire l'économie d'un plan de sauvegarde de l'emploi dans le cadre d'une restructuration ...



La suppression des effectifs (en douce) et les transferts de nos activités à la sous-traitance...



Tous les chauffeurs sont des suspects en puissance...



Un dialogue social exclusivement basé sur le rapport de force ...



La Cfdt demande :

- La juste indemnisation de nos 4 collègues
- Des excuses publiques de Caldéo pour laver leur honneur.
- L'information des salariés sur leur avenir.
- La mise en place d'une expertise des comptes en CE.
- L'instauration d'un dialogue social respectueux.

Vous ne viendrez plus chez Caldéo par hasard !